



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM 2025-006 - ERRATUM

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné de ce qui suit :

Lors de la prochaine séance du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville se déroulant le 11 mars 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure No. DM 2025-006**

Demandeur : M. Stéphane Robichaud

Adresse : 49, Rang Double

Zone : A-102

**Nature de la demande :** La demande vise à autoriser la rénovation ainsi que la construction d'une rallonge sur une résidence unifamiliale isolée à une distance minimale de 6.5 mètres de la marge de recul avant, alors que la réglementation prévoit une marge de recul avant minimale de 9 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal (article 40 et Grille des spécifications de la Zone A-102, Annexe J du *Règlement de zonage no. 452*).

La demande vise également à autoriser un agrandissement de plus de 50% de la superficie de plancher existante d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis, en dérogation à l'article 148.1 du *Règlement no. 452*.

Lors de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 29<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur sa page Facebook en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 29<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

**Nancy Corriveau**

Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Hôtel de ville**

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax :450-987-0165

[Info@st-cypriendenapierville.com](mailto:Info@st-cypriendenapierville.com)